Les circonstances d’un tir du RAID ayant blessé Aimène Bahouh à Mont-Saint-Martin toujours pas « éclairées »

Mustapha Kessous

Société

Emeutes après la mort de Nahel M.

Le policier qui aurait atteint la victime, blessée par une munition « beanbag » le 30 juin, a été identifié. Devant l’IGPN, il a assuré viser une voiture depuis laquelle des « individus cagoulés » étaient prêts à allumer un mortier. Mais ce véhicule ne correspond pas à celui que conduisait le jeune homme.

Article réservé aux abonnés

C’est la question centrale de cette affaire : pourquoi, le 30 juin autour de 1 heure du matin, Aimène Bahouh, 25 ans, a-t-il été grièvement blessé après avoir été touché à la tête par un « beanbag », une munition tirée par un policier du RAID, à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle) lors d’une nuit d’émeutes, après la mort de Nahel M. à Nanterre le 27 juin ?

Selon les conclusions du premier rapport de l’inspection générale de la police nationale (IGPN), dont *Le Monde* a eu connaissance, remises le 11 juillet au procureur de Nancy dans le cadre de l’enquête ouverte pour « violences volontaires avec arme commises par personne dépositaire de l’autorité publique », les

éléments recueillis n’ont pas pu *« éclair*[er] *précisément ni sur les circonstances des faits ayant conduit à la grave blessure de M. Bahouh ni sur les conditions légales d’usage de l’arme par le policier »*.

Selon les deux amis qui l’accompagnaient, M. Bahouh – un agent de sécurité qui avait terminé son travail à 22 heures – conduisait une Clio blanche, vitre baissée, et se rendait au Luxembourg proche pour acheter des cigarettes dans une station-service. C’est au moment de franchir un ralentisseur de la rue de Verdun que le jeune homme a été atteint.

Le policier soupçonné d’être l’auteur du tir se souvient d’avoir visé un véhicule *« de couleur claire »* qui se trouvait rue de Marseille, avec à son bord des *« individus cagoulés »*, dont l’un des occupants s’apprêtait à allumer un mortier. Mais cette voiture ne correspond pas à celle que conduisait M. Bahouh.

La procureure de la République de Val-de-Briey (Meurthe-et-Moselle), Catherine Galen, qui avait ouvert l’enquête de flagrance confiée à l’IGPN, avait indiqué que la participation de la victime aux violences urbaines n’était pas *« établie »* à ce stade, qu’il n’a pas commis de refus d’obtempérer et que, selon l’IGPN, *« aucun indice ni présence d’objet en rapport avec la confection ou l’usage d’artifices »* n’ont été constatés lors de la fouille du véhicule dans lequel se trouvait M. Bahouh.

« Effectifs pris à partie »

Au fil du rapport, qui conforte les révélations du *Monde* sur cette histoire, les enquêteurs de la police des polices reviennent sur cette nuit de tension du 29 au 30 juin à Mont-Saint-Martin. Onze agents du RAID (dix fonctionnaires et un médecin), provenant de l’antenne de Nancy, sont *« engagé*[s] *»* dans cette commune de 10 000 habitants pour *« assurer la sécurité des personnes et des biens »*.

Entendu par l’IGPN, le chef de l’antenne du RAID précise que deux groupes sont formés pour cette *« mission »* : *« L’équipe Alpha en tenue vert kaki “ranger green”, aux moyens plus légers, destinée à faire de l’observation, et l’équipe Bravo, en tenue d’intervention noire. »* Ces policiers sont armés de pistolets Glock 17, de quatre lanceurs de balles de défense (LBD) de trois modèles différents, trois fusils semi-automatiques Molot calibre 12 et deux fusils à pompe calibre 12 (un Keltec KSG et un Beretta M3P), approvisionnés avec des munitions beanbags, un projectile sous forme de sachet de coton contenant de minuscules plombs.

Il vous reste 54.97% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s’affichera sur l’autre appareil.

Découvrir les offres multicomptes
Parce qu’une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

Comment ne plus voir ce message ?

En cliquant sur « » et en vous assurant que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce

compte.

Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s’affichera sur l’autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

Y a-t-il d’autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d’appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

Vous ignorez qui est l’autre personne ?

Nous vous conseillons de modifier votre mot de passe.

Lecture restreinte

Votre abonnement n’autorise pas la lecture de cet article

Pour plus d’informations, merci de contacter notre service commercial.